

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

- 1. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1037-32-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE**
- 2. PROJET DE RÈGLEMENT 1039-05-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1039-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE**
- 3. PROJET DE RÈGLEMENT 1041-06-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1041-2017 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE**

**AVIS** est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les projets de règlements numéro **1037-32-2022**, **1039-05-2022** et **1041-06-2022**.

Que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ces projets de règlements feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le mardi **24 janvier 2023, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ces sujets. Le projet de règlement **1037-32-2022** contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Les règlements 1039-05-2022 et 1041-06-2022 ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les règlements **1037-32-2022**, **1039-05-2022** et **1041-06-2022** s'appliquent à l'ensemble de la municipalité.

Des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site web de la ville sous cet avis public.

Donné à Bromont, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate